

SÉANCE DU 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à dix-neuf heures trente, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel RAZAFIMBELO, Maire.

Présents : Michel RAZAFIMBELO, Maire,
Bezza BERKANI, Bernard PAPILLON, Adjoints,
Aurore GARDES, Audrey VATTAIRE, Alexandre DEMROGNY, Olivier BIRON, Julien MERVEILLEUX, Habiba HONDROYANIDI, Alexandre BIENFAIT, Conseillers municipaux

Absents excusés : Michel CLABAUT (a donné pouvoir à Michel RAZAFIMBELO), Marlène HALTER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard PAPILLON.

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 25 mars 2024.

1. Approbation du Compte Administratif 2023
2. Approbation du Compte de Gestion 2023
3. Affectation du résultat
4. Vote du taux des taxes 2024 (foncières et habitation des résidences secondaires)
5. Vote du Budget Primitif 2024
6. Versement de la participation 2024 au Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal de Berville-Haravilliers

Question diverse :

- Information concernant la dernière réunion avec l'association « Les Lutins du Vexin »

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Michel RAZAFIMBELO, Maire, quitte la séance et la présidence est reprise par Monsieur Bernard PAPILLON (troisième adjoint) pour procéder à l'examen et au vote du compte administratif 2023 qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

Résultat 2022 :	+ 35 249,13 €
Résultat 2023 :	- 8 077,55 €
Total général :	+ 27 171,58 €

Section d'investissement :

Résultat 2022 :	- 34 766,15 €
Résultat 2023 :	+ 39 502,89 €
Total général :	+ 4 736,74 €

Excédent global : + 31 908,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2023.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2023 du Trésorier Payeur de Magny-en-Vexin, qui est conforme au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion du Trésorier Payeur de Magny-en-Vexin.

AFFECTATION DU RESULTAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023		
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel RAZAFIMBELO Maire	Nombre de membres en exercice	12
	Nombre de membres présents	0
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	Nombre de suffrages exprimés	0
Constatant que le compte administratif fait apparaître	VOTES Contre	0 Pour 0
- un excédent de fonctionnement de	27 171 58 €	
- un déficit de fonctionnement de	0 00 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :		
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précède du signe + (excédent) ou - (déficit)		8 077 55 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif précède du signe + (excédent) ou - (déficit)		35 249 13 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		27 171 58 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<hr/>		
D Solde d'exécution d'investissement		4 736 74 €
<hr/>		
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0 00 €
<hr/>		
Besoin de financement F	=D+E	0 00 €
<hr/>		
AFFECTATION = C	=G+H	27 171 58 €
<hr/>		
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0 00 €
<hr/>		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		27 171 58 €
<hr/>		
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0 00 €

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Monsieur le Maire propose de voter le produit fiscal attendu des contributions directes proposées avec aucune augmentation par rapport à l'année 2023, soit les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti	Le taux reste à 33,67% pour l'année 2024
Taxe sur le foncier non bâti	Le taux reste à 56,61% pour l'année 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Le taux reste à 15,62% pour l'année 2024
Pour un produit fiscal attendu de 308 968,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le vote des taux des taxes présentés par Monsieur le Maire pour l'année 2024.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire donne lecture de sa proposition de Budget Primitif de la Commune pour l'année 2024,
Le Budget se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	563 644,58 €
Recettes	563 644,58 €

Section d'Investissement :

Dépenses	46 333,32 €
Recettes	46 333,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2024, **au niveau de chaque chapitre.**

VERSEMENT DE LA PARTICIPATION 2024 AU SYNDICAT DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DE BERVILLE-HARAVILLIERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de verser une participation de 59 231,00 € pour 2024 au SRPI Berville-Haravilliers.

Cette participation sera versée en plusieurs acomptes selon les besoins de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

Cette subvention est inscrite à l'article des dépenses de fonctionnement au Budget Communal 2024.

INFORMATION CONCERNANT LA DERNIERE REUNION AVEC L'ASSOCIATION « LES LUTINS DU VEXIN »

Monsieur Bezza BERKANI, Adjoint au Maire, fait un rapide compte-rendu concernant les réunions qui se sont déroulées le 25 mars 2024 et le 2 avril 2024 avec l'Association « Les Lutins du Vexin » auxquelles participait également Madame le Maire de Berville.

A l'issue de ces réunions, il est convenu d'établir une convention pour l'occupation des locaux de la Mairie par l'Association pour les prochaines années.

Séance levée à 20h45.

Le secrétaire,
Bernard PAPILLON



Le Maire,
Michel RAZAFIMBELO

